

JUNIOR BULLE EXPO

EXPOSITION DES VACHES ET DES GENISSES DES JEUNES ELEVEURS FRIBOURGEOIS HOLSTEIN ET RED-HOLSTEIN

REGLEMENT DE BASE CANTONS INVITES

1. DATE

L'exposition a lieu à **ESPACE GRUYERE BULLE** les vendredi 4 et samedi 5 décembre 2009.

2. BUTS

Organisée par le Club des Jeunes Eleveurs Fribourgeois Holstein et Red-Holstein, l'exposition a pour buts:

- réunir les meilleurs animaux Holstein et Red-holstein (**section uniquement RH, RF et HF**) pour les mettre en compétition.
- donner l'occasion aux membres de se perfectionner dans la préparation et la présentation d'une bête.

3. CONDITIONS D'ADMISSION

Un quota est attribué à chaque club de jeunes éleveurs. Le président de chaque club doit regrouper les inscriptions (vaches toutes lactations ou génisses). **Les génisses doivent être nées avant le 28 février 2009 y compris** et ne doivent pas être âgées de plus de 27 mois lors de l'exposition (date limite 1^{er} septembre 2007). Les vaches doivent être âgées de **36 mois et moins au premier vêlage**. Les catégories seront formées une fois que toutes les bêtes seront arrivées à l'exposition. Chaque membre peut exposer ses vaches ou ses génisses munies d'un certificat zootechnique officiel admis au herd-book.

La marque plastique de l'animal doit être inscrite auprès d'une Fédération d'élevage.

Le comité n'enverra pas de courrier pour donner les derniers changements concernant l'acceptation ou non des réserves. Chaque exposant est responsable en allant regarder sur le site Internet les dernières décisions de l'organisation les jours avant l'exposition.

4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent obligatoirement être faites par Internet à l'adresse suivante : www.junior-bulle-expo.ch rubrique inscription. **Toutes les bêtes doivent être inscrites jusqu'au 12 octobre au plus tard. Toutes inscriptions tardives seront refusées. Cette année, une facture sera envoyée ultérieurement en fonction des bêtes inscrites.**

Chaque jeune éleveur devra marquer son nom sur l'inscription et non celui du propriétaire de la bête. Afin d'éviter tout problème, il est important de remplir correctement la case indiquant la couleur de l'animal exposé. Les inscriptions erronées ne seront pas prises en compte.

Le comité se réserve le droit de contrôler le groupe sanguin de différents animaux exposés.
Aucune finance d'inscription ne sera remboursée pour les vaches et les génisses non exposées ainsi que pour les réserves.

Cette année, les animaux de couleur rouge seront jugés le vendredi et les animaux de couleur noire le samedi.

Les bulletins d'inscription incomplets ou mal remplis ne seront pas pris en compte.

Tarifs d'inscription : 100 frs par bête

Aucun clippage n'est organisé et nous vous rappelons que des jeunes ont été formés et qu'ils sont capables de réaliser ce travail.

5. ARRIVEE - REEXPEDITION

Les animaux inscrits doivent être amenés sur l'emplacement d'**ESPACE GRUYERE BULLE**, le jeudi 3 décembre 2009 entre 8h00 et 11h00 pour le canton de Fribourg et jusqu'à 14h00 pour les cantons invités.

Nous demandons à chacun de vouloir respecter strictement les horaires d'entrée.

LES ANIMAUX ARRIVES APRES CE DELAI NE SERONT PAS ACCEPTES A L'EXPOSITION.

Chaque animal doit être tondu avant l'arrivée à l'exposition.

Ils quitteront l'exposition le dimanche 6 décembre 2009 dès 0h00.

Conditions sanitaires

Le bétail doit provenir d'exploitations ne faisant l'objet d'aucune mesure de séquestre.

Les animaux exposés doivent être analysés négatifs à l'IBR dans les 30 jours précédant l'exposition.

Tous les animaux exposés ont été testés négatifs à la BVD dans le cadre du programme d'éradication de la BVD (statut BVD dans la BDTA : aucun séquestre). Les bêtes portantes en interdiction de déplacement BVD peuvent être présentées avec un document d'accompagnement rose, à condition que la durée de gestation ne soit pas supérieure à 7 mois et qu'elles retournent dans leur exploitation d'origine après l'exposition.

Langue bleue : les animaux exposés doivent avoir été correctement vaccinés contre la maladie de la langue bleue (Bluetongue) en 2009.

A l'entrée, chaque exposant présentera :

- a) **Le document d'accompagnement pour animaux.**
- b) **L'animal doit être obligatoirement tondu et en possession des 2 marques plastiques.**
- c) **L'attestation de résultat négatif de l'IBR**
- d) **L'extrait de la BDTA pour les statuts BVD et langue bleue.**

Le dimanche 6 décembre à midi chaque stand doit être propre :

- Les crèches et espace entre les crèches vides
- Les poubelles (bidons, sacs vides, ficelles ...) vidées dans la benne à disposition à l'extérieur du bâtiment.
- Toutes les pancartes et les ligarex doivent être aussi enlevés.
- Les barrières de ville utilisées pour le clippage doivent être enlevées et portées derrière le bâtiment d'Espace Gruyère.

Un contrôle sera effectué par l'organisation et une amende de 100 à 500 Frs sera infligée pour le non-respect de ces consignes.

6. LOGEMENT - AFFOURAGEMENT

Chaque exposant assure la distribution du fourrage grossier et de l'eau pour son animal durant l'exposition. La litière est fournie par le Club et sera à disposition sur place. Nous avons constaté ces dernières années un énorme gaspillage derrière Espace Gruyère. Si ce phénomène devait se reproduire cette année, nous serions dans l'obligation de faire payer la paille aux exposants lors de prochaines éditions. Pour ceux qui le souhaitent, le Club fournit également le foin. Il sera vendu à l'exposant par botte. L'aliment concentré est à la charge de l'exposant et n'est pas fourni par l'organisation.

7. ASSURANCES

Comme l'année passée, nous avons décidé d'assurer les bêtes. Les montants assurés sont les suivants :

- Les génisses nées entre le 28 février 2009 et le 01 mai 2008 sont assurées pour la somme de 4000frs.
- Les génisses nées entre le 30 avril 2008 et le 1^{er} septembre 2007 sont assurées pour la somme de 6000frs.
- Les vaches sont assurées pour la somme de 10'000frs

Le montant des primes à la charge de l'exposant est le suivant :

1 ^{ère} catégorie :	génisses de 9 à 18 mois	6frs par bête
2 ^{ème} catégorie :	génisses de 18 à 27 mois	9frs par bête
3 ^{ème} catégorie :	vaches	15frs par bête

Cette assurance est facultative. Si vous désirez conclure cette assurance il suffit de cocher la case correspondante et de payer la prime lors de l'inscription des bêtes.

8. PRESENTATION - PRIX

Le classement des animaux se fera dans le ring devant le public. **Chaque animal inscrit doit être conduit par un jeune éleveur**, ceci afin de donner la chance à chaque jeune d'apprendre et de se perfectionner.

Chaque exposant recevra une plaquette d'écurie. Il ne sera pas donné de plaquette d'écurie si l'exposant ne présente aucune vache ou génisse.

9. DISPOSITIONS FINALES

Le comité d'organisation peut modifier ou compléter le présent règlement en tout temps. Il se réserve la possibilité de refuser la participation d'un membre qui se trouve en litige ou engagé dans une procédure envers les Clubs ou les Fédérations d'élevage.

Nous encourageons les exposants à prendre les mesures nécessaires et à prendre conscience du risque encouru pour toutes les bêtes si les conditions sanitaires ne sont pas respectées par chacun.

Toute contravention au présent règlement, ainsi que toute défection sans motif valable sont passibles de sanctions à prononcer par le comité du Club.

Bouloz, le 20 avril 2009

Le président
Benôît Cardinaux

Le responsable
Nicolas Uldry